

# PLEIN SUD PARLONS-EN !

Dossier de concertation  
préalable  
du 12 octobre au  
14 décembre 2020



Les propos au sein du présent cahier d'acteurs n'engagent que leur auteur et sont totalement indépendants de la CPDP.

N°3

## CAHIER D'ACTEURS

Décembre 2020



### LE R.E.N.A.R.D.

L'association R.E.N.A.R.D. (Rassemblement pour l'Étude de la Nature et l'Aménagement de Roissy-en-Brie et son District) existe depuis plus de 40 ans. Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L141-1 du Code de l'Environnement, elle s'est fixée trois missions :

- la préservation de la biodiversité et l'aménagement du territoire,
- L'éducation à l'environnement et au développement durable,
- l'amélioration des connaissances naturalistes du territoire.

Nos actions sur Roissy-en-Brie ont permis la préservation de la colonie d'Hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) de la ferme d'Yau, mais aussi la préservation d'une continuité naturelle entre la forêt de Notre-Dame et la forêt d'Armainvilliers le long de la route menant à Ozoir-la-Ferrière.



### CONTACT

Le bois briard, 3 rue des Aulnes  
77680 ROISSY-EN-BRIE

Notre local : on vous reçoit de 9h à 17h  
les jours ouvrables, téléphonez avant de  
venir on peut être sur le terrain.

01 60 28 03 04

association-renard@orange.fr

www.renard-nature-environnement.fr



Nous avons choisi de répondre aux interrogations de la commune par un cahier d'acteur.

En effet, suite à notre second cahier d'acteur consacré aux continuités écologiques, elle nous a questionné sur la localisation des zones humides ainsi que sur les continuités écologiques. Elle a souhaité ajouter 2 cartes au débat public, mais les cartes ajoutées sont incomplètes. En outre, aucune explication n'est donnée afin d'aider le public à comprendre et interpréter ces documents.

Il s'agit d'une part de la carte de localisation des zones humides au S.A.G.E. Marne-Confluence. Elle a été réalisée à la suite d'inventaires en 2014 et 2015 (qui ne prétendent pas être exhaustifs) pour recenser les zones humides du

territoire. Et d'autre part, d'un extrait de la carte de destination du S.D.R.I.F., document planifiant l'aménagement du territoire à l'horizon 2030 et approuvé le 27 décembre 2013.

Ces documents sont utiles et doivent être pris en compte dans le cadre du projet Plein Sud. Encore faut-il les lire correctement et comprendre les obligations et les orientations qui en découlent. En revanche, ils ne se suffisent pas et doivent être complétés par le respect des documents réglementaires supérieurs et de la réalité du terrain.

Nous allons dans ce troisième cahier d'acteur reprendre les documents, études et règlements concernant d'abord les zones humides, ensuite les continuités écologiques traversant la plaine agricole, pour vous les expliquer.

# 1. ETAT DES LIEUX DES ZONES HUMIDES

## LA PRÉSERVATION DES MOUILLÈRES

Les mares et les mouillères sont déjà représentées, au moins en partie, dans les anciennes cartes.



Cadastré de Napoléon de 1820-1850

1 - la mare du moulin à vent  
2 - la mare à Margot

4 - La Baussenderie  
6 - la mare Baniron  
9 - la mare des Jeux

(Pour celles dont nous avons déjà retrouvé le nom)

Aujourd'hui, il reste dans le périmètre de la zone d'étude de nombreux milieux humides, dont des mouillères. Il s'agit de dépressions dans des zones agricoles, d'origine naturelle ou anthropique, où l'eau s'accumule lors d'épisodes pluvieux. Elles se trouvent le plus souvent sur d'anciennes mares comblées par les exploitants agricoles. De part cette présence d'eau stagnante, elles sont à l'origine de zones humides.

Ces mouillères et zones humides ont fait l'objet de relevés précis par l'association R.E.N.A.R.D. depuis 2008. Elles ont été géo-localisées sur une vue aérienne (carte 2) et nous avons réalisé des sondages pédologiques afin de localiser la présence de zones humides.

Carte des différentes zones humides et mouillères identifiées depuis 2008 par une reconnaissance de terrain (extrait du rapport « Identification et délimitation des zones humides sur la zone d'aménagement concerté Z.A.C. « La Longuiolle » à Roissy-en-Brie - Année 2015 - Association R.E.N.A.R.D.)

Elles doivent être préservées d'abord en tant que zone humide, ensuite comme élément constituant le paysage et participant aux continuités que nous évoquerons en seconde partie de ce cahier d'acteur.



## LOCALISATION DES ZONES HUMIDES

Pour déterminer la localisation des zones humides à proprement parler nous nous sommes appuyés sur les études successives qui ont été menées par les bureaux d'études mandatés par les porteurs de projet (commune ou communauté d'agglomération) et par le R.E.N.A.R.D.

Les résultats ont chaque fois montré des divergences quant à la localisation des zones humides sans doute lié à la temporalité des relevés.

Certaines ont été identifiées plusieurs fois (La zone humide située le long du rond-point au Nord-Ouest de la zone d'étude, les berges du ru de la Longuiolle, la mouillère sous les lignes hautes tensions) alors que d'autres n'ont été identifiées que dans une seule étude.

Dans la mesure où il s'agit de milieux protégés par l'article L211-1 du Code de l'Environnement, le principe de précaution prévaut. Nous avons fait une synthèse de tous ces résultats.

Le tableau suivant rassemble les différentes études qui ont été menées et dont nous avons connaissance.



Sondages pédologiques :  
▲ Non humide  
▲ Humide  
Reliefs de végétation :  
○ Non humide

### Etude des zones humides dans le cadre de la Z.A.C. de la Longuiolle

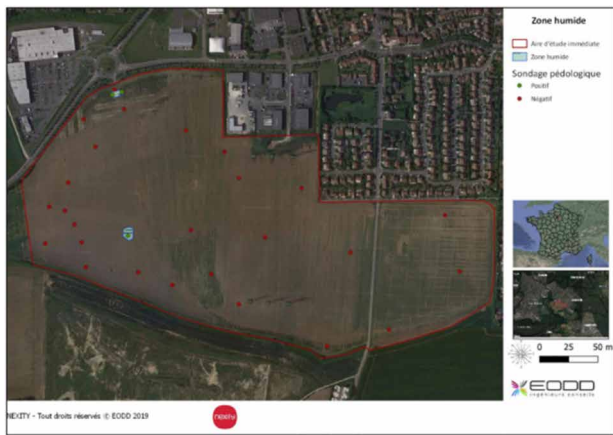
Bureau d'étude Trans-faire 2015



### Etude d'impact Trans-faire dans le cadre du projet Plein Sud

Bureau d'étude Trans-faire 2018

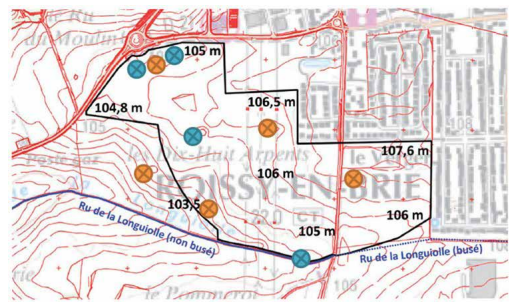
Ce projet prévoyait la destruction de la mouillère à l'Est et d'une partie de la zone humide au Nord au niveau du rond-point.



### ➤ Localisation de la zone humide dans le cadre du projet Plein Sud

Sondages EODD  
2019

Le bureau d'étude n'a pas vu la zone humide repérée au PLU et en a oublié beaucoup d'autres.



Topographie à l'échelle du site (source TRANS-FAIRE, 2017)

- Mouillère identifiée en zone humide
- Mouillère en zone humide à confirmer

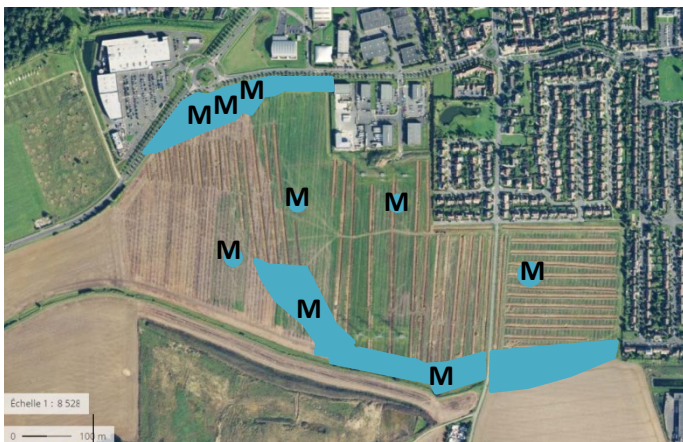
### ➤ Analyse pédologique des mouillères dans le périmètre Plein Sud

Association R.E.N.A.R.D. / 2015

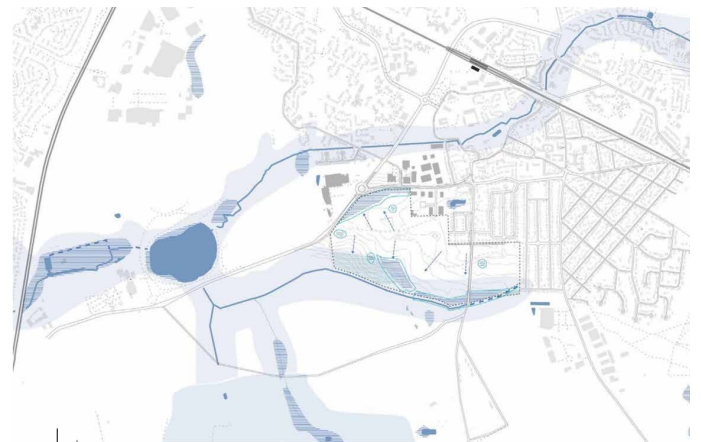
Les mouillères et zones humides s'observent dans les dépressions de terrain, qu'on peut localiser grâce aux courbes de niveaux.

En superposant toutes ces études, il est possible de localiser les zones humides, mouillères comprises, le plus complètement possible dans la zone d'étude du projet Plein Sud (carte 4).

**Nous nous référons donc à cette carte – qui est à ce jour la plus complète – pour la prise en compte des zones humides (M) et donc pour la mise en œuvre de la séquence « éviter, réduire, compenser » pour tout projet portant atteinte à leur superficie et à leur fonctionnement.**



Notre synthèse des zones humides identifiées dans les différentes études citées précédemment.



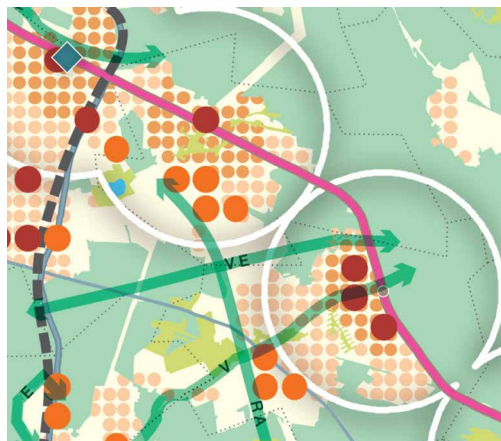
Carte page 33 du dossier de concertation Plein Sud du dossier de concertation sur la page Plein-Sud du site de la mairie et montrant les zones en eau et les zones humides (hachurés bleus)

Cette carte semble d'ailleurs assez proche de la carte page 33 du dossier de concertation sur le site de la mairie (carte 4) qui, bien qu'aucune légende n'y soit associée, semble représenter les zones en eau et les zones humides (hachurés bleus). A priori, la superficie de zone humide prise en compte par la commune et le maître d'œuvre est aussi plus importante que sur la carte du S.A.G.E. Marne-Confiance proposée par la mairie dans sa réponse voulant contredire notre second cahier d'acteur. Il serait utile d'avoir les plans des drainages agricoles pour mieux comprendre les trajets de l'eau dans le secteur.

## 2. IDENTIFICATION DES CONTINUITÉS TRAVERSANT LA PLAINE AGRICOLE

### LE SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL D'ILE-DE-FRANCE (S.D.R.I.F.)

Ce que la commune appelle improprement « **la liaison verte forêt de Notre dame-Bois des Berchères** » et en fait une **liaison écologique des milieux ouverts**.



### Polariser et équilibrer



### Préserver et valoriser



Extraits de la carte de destination et de la légende du Schéma Directeur d'Ile-de-France approuvé le 27 décembre 2013 (nous avons ajouté le périmètre de la commune)

La continuité inscrite dans la carte de destination du S.D.R.I.F. (flèche verte Nord-Sud sur la carte de destination) est désignée par les initiales « RA », ce qui indique en réalité deux composantes : un espace de respiration et une liaison agricole et forestière (voir légende du S.D.R.I.F.).

Le S.D.R.I.F. les définit ainsi (voir dans les orientations réglementaires) :

- « Les espaces de respiration, qui désignent une continuité large d'espaces agricoles, boisés ou naturels, entre les noyaux urbains. Ils assurent une fonction de coupure d'urbanisation essentielle dans la structuration de l'espace et le paysage; »
- « Les liaisons agricoles et forestières, qui désignent les liens stratégiques entre les entités agricoles (ou boisées) fonctionnant en réseau. Elles permettent d'assurer les circulations agricoles (ou forestières) entre les sièges d'exploitation, les parcelles et les équipements d'amont et d'aval des filières. Elles constituent, dans la mesure du possible, des continuités spatiales concourant aux paysages et à l'identité des lieux; »

Il est ajouté ensuite :

« Ces continuités doivent être maintenues ou créées sur les secteurs dont le développement urbain pourrait grever l'intérêt régional de préservation/valorisation des espaces ouverts et leur fonctionnement (secteurs d'urbanisation préférentielle ou conditionnelle, projets d'infrastructures, etc.). »

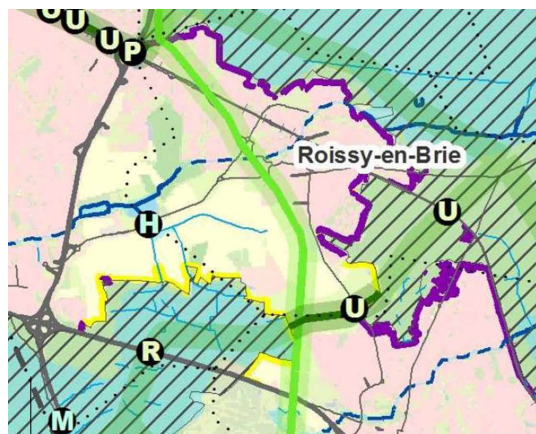
**La commune a donc obligation de prendre en compte cette continuité par le maintien d'une large bande agricole et forestière, ces deux milieux constituant l'identité paysagère du territoire** (avec les mouillères).

Cette prise en compte est d'autant plus nécessaire que cette continuité est rompue par le projet de remblais au lieu-dit les Pommerot. C'est aussi l'opportunité d'avoir les terrains pour planter une partie des 12.000 arbres annoncés par le maire.

## LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (S.R.C.E.)

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (S.R.C.E.), mentionné dans la citation précédente, a identifié un « corridor fonctionnel des prairies, friches et dépendances vertes » (voir carte des composantes de la trame verte et bleue de la région Ile-de-France). Ce corridor a d'ailleurs disparu de la carte des composantes présentée par la commune dans le dossier de présentation du projet Plein Sud ?

Cette continuité Nord-Sud traverse la plaine agricole puis l'urbanisation de Roissy-en-Brie puis longe et rejoint la forêt de Ferrières. Elle comprend les milieux ouverts, naturels ou semi-naturels, tels que les prairies, les friches, les parcs et les dépendances vertes...



Carte des composantes de la trame verte et bleue de la région Ile-de-France et légende

- ### CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES
- Réservoirs de biodiversité**
    - Réservoirs de biodiversité
  - Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France**
    - Autres espaces d'intérêt écologique hors Ile-de-France
  - Corridors de la sous-trame arborée**
    - Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité
    - Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité
    - Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité
  - Corridors de la sous-trame herbacée**
    - Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes
    - Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes
    - Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite
  - Corridors et continuum de la sous-trame bleue**
    - Cours d'eau et canaux fonctionnels
    - Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite

Cette carte constitue « un porter à connaissance de niveau régional à utiliser pour élaborer les documents de planification et préciser la trame verte et bleue à l'échelon local et à l'occasion des projets » (extrait du S.R.C.E.).

Il est donc obligatoire de la prendre en compte dans la planification du lieu-dit les Dix-Huit Arpents (projet Plein Sud) à l'intérieur du périmètre du projet mais également en amont et en aval. Nous vous renvoyons à notre second cahier d'acteur qui propose une solution pour la restaurer dans son tracé à travers l'urbanisation.